



Demandes de formation hors PRF – DRAAF / DRFCP Nouvelle-Aquitaine

DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN BILAN DE COMPÉTENCES

La DRFCP peut prendre en charge la réalisation d'un bilan de compétence pour les agents titulaires ou contractuels d'état. Cette prise en charge ne concerne que le financement du bilan, l'autorisation d'absence (24 h fractionnable) étant accordée par la hiérarchie.

Agents concernés	Agents d'État en DRAAF, DDI ou EPLEFPA
Types de formations	Bilans de compétences
Frais pris en charge	Frais pédagogiques

Procédure détaillée

Avant la formation

- L'agent remplit le dossier de demande de bilan de compétences (Annexe C3) et la fait signer à son ou sa supérieure hiérarchique.
- Il transmet le dossier (et les documents annexes selon la nécessité) à son ou sa RLF, qui l'envoie à la DRFCP par mail à l'adresse drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr, en mettant l'agent concerné en copie, en respectant le calendrier suivant :
 - › au plus tard le 31 mars pour un bilan démarrant à partir du 15 mai ;
 - › au plus tard le 15 juin pour un bilan démarrant à partir du 1^{er} août ;
 - › au plus tard le 30 septembre pour un bilan démarrant à partir du 15 novembre ;
 - › au plus tard le 15 décembre pour un bilan démarrant à partir du 1^{er} février.
- Au plus tard 15 jours avant le passage en commission, un entretien entre l'agent et la DRFCP sera réalisé pour vérifier l'adéquation de la demande au projet professionnel de l'agent. Idéalement, cet entretien sera réalisé avant le dépôt du dossier.
- La DRFCP instruit la demande et échange si besoin avec l'agent et le ou la RLF selon le calendrier suivant :

Date de dépôt	31/03	15/06	30/09	15/12
Commission	15-30/04	01-15/07	15-31/10	2-15/01
Début de formation	après le 15/05	après le 01/08	après le 15/11	après le 01/02

Après la formation

- L'agent transmet à la DRFCP une attestation de réalisation du bilan de compétences par mail à l'adresse drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr, avec copie à son RLF (ou envoi par le RLF après transmission en interne). Le compte-rendu du bilan est confidentiel et à destination exclusive de l'agent.
- La DRFCP enregistre la formation de l'agent dans les outils du ministère.

Note : l'envoi de l'attestation de réalisation du bilan est indispensable car nécessaire au paiement du prestataire.